

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI

COMITE DE DIRECTION

356ème séance

Lundi 10 octobre 1960, à 14 heures.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. P.STANER	Délégué du Ministre des Affaires Africaines
A.BECQUET	
A.DUBOIS	
W.ROBYNS	
Ch.VANDER ELST	
E.VAN CAMPENHOUT	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

EXCUSES

MM. V.VAN STRAELEN	Président
M.MAQUET	Vice-Président
E.STOFFELS	Membre

En l'absence de M. V.VAN STRAELEN, Président, et M. M.MAQUET, Vice-Président, empêchés, M. W.ROBYNS assure la présidence de la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 355ème séance, tenue le 30 septembre 1960, est approuvé.

SITUATION DE L'INSTITUT.

Aucune nouvelle récente n'est parvenue sur la situation dans les différents Parcs Nationaux. On note la communication du rapport du Conservateur en Chef ff. au Parc National Albert et l'entretien, intervenu avec M. P.LEBUGHE, Commissaire Général à l'Agriculture, le 6 octobre 1960, fait l'objet d'échanges de vues.

DECISION N° 4.488.- RETOUR DU CONSERVATEUR EN CHEF.

Le Conservateur en Chef, M. M.MICHA, rentrera en congé anticipé à une date qui dépendra des possibilités de transport.

DECISION N° 4.489.- PERSONNEL D'AFRIQUE. OCTROI DE L'INDEMNITE SPECIALE.

Il est estimé que MM. M.MICHA et P.BAERT, qui ont dû se replier au Ruanda-Urundi, se trouvent dans les conditions requises pour bénéficier de l'indemnité spéciale de DEUX CENTS FRANCS par jour qui a fait l'objet de la Décision n° 4.484 (355ème séance - 30 septembre 1960).

DECISION N° 4.490.- DIRECTIVES AUX STATIONS D'AFRIQUE.

Des directives seront données aux stations d'Afrique pour que les conservateurs s'adressent aux gouvernements provinciaux en vue d'assurer le financement nécessaire au paiement des salaires et rations au personnel congolais.

Copie de ces directives sera adressée au Commissaire Général à l'Agriculture, à Léopoldville.

DECISION N° 4.491.- PROJET DE NOUVEAUX STATUTS DE L'INSTITUTION.

Suite à la demande qui en a été faite par M. P.LEBUGHE, Commissaire Général à l'Agriculture, un avant-projet de nouveaux statuts de l'institution est en cours de préparation. M. A.BECQUET expose les principes de l'avant-projet dont il a entrepris l'élaboration. Les avant-projets en préparation seront étudiés par un Comité restreint le jeudi 13 octobre 1960, à 14 heures 30. Ce Comité sera composé de MM. A.BECQUET, Ch.VANDER ELST et H.DE SAEGER.

DECISION N° 4.492.- PERSONNEL D'AFRIQUE. HOMMAGE AU PERSONNEL DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

Il est rendu hommage à la courageuse attitude de M. A.ORY, Conservateur a.i., et F.MIESSE, Assistant, qui continuent à assurer l'administration du Parc National de la Garamba.

DECISION N° 4.493.- DEMANDE D'INTERVENTION DE LA FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI.

Un avis favorable est donné à la demande d'intervention financière introduite par M. Cl. CORNET, Conservateur, auprès de la Fondation pour favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi, pour lui permettre de consigner mécanographiquement les observations et comptages de la faune opérés dans la plaine des Rwindi-Rutshuru, depuis 1957.

REPRESENTATION DE L'INSTITUT AU VÈME CONGRES FORESTIER MONDIAL.

Communication est donnée du rapport remis par M. W.ROBYNS, chargé de représenter l'Institut au Vème Congrès Forestier Mondial qui s'est tenu à Seattle (U.S.A.) du 29 août au 10 septembre 1960.

DECISION N° 4.494.- CONVOCATION DE LA LXIIIÈME ASSEMBLEE GENERALE.

La LXIIIème Assemblée générale de la Commission sera convoquée pour le samedi 17 décembre 1960 à 10 heures 30.

L'Ordre du Jour de cette séance est fixé comme suit :

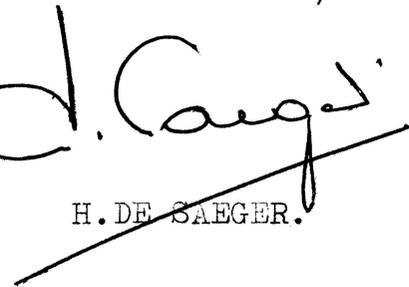
1. Approbation du Procès-Verbal de la dernière Assemblée.
2. Prévisions budgétaires pour l'exercice 1961.
3. Activité de l' Institut depuis la dernière séance.
4. Situation générale.
5. Divers.

DECISION N° 4.495.- SEANCES DU COMITE DE DIRECTION.

A la demande de certains membres, les séances normales du Comité de Direction continueront à être tenues le 3ème samedi du mois. Ce n'est que si des décisions importantes justifiées par la situation sont nécessaires que des séances extraordinaires seront tenues.

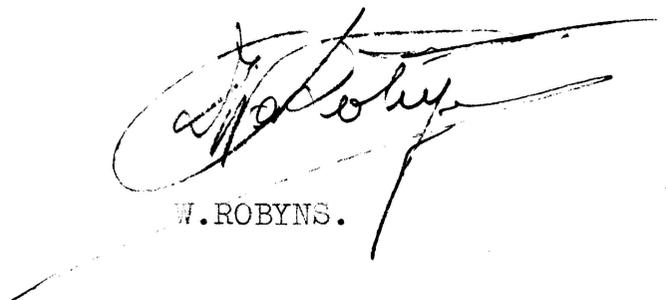
La séance est levée à 16 heures.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,



H. DE SAEGER.

LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION,



W. ROBYNS.